



ASSEMBLÉE NATIONALE

14ème législature

Israël et territoires palestiniens

Question écrite n° 73059

Texte de la question

Mme Marietta Karamanli attire l'attention de M. le ministre des affaires étrangères et du développement international sur l'aide internationale à la reconstruction de Gaza. En l'état et selon les propres mots du ministre il y a quelques semaines « Gaza est détruite, le territoire est enclavé, le processus de paix n'est pas véritablement enclenché ». Elle lui demande les initiatives prises par notre pays pour contribuer à la reconstruction des infrastructures civiles et au relogement des personnes et, de façon plus générale, au réengagement du processus de paix en vue d'assurer un « État de la Palestine indépendant, démocratique, contigu, souverain, vivant dans la paix et la sécurité aux côtés d'Israël ». Elle lui demande quelles sont les réalisations concrètes mises en œuvre dans le cadre de cette reconstruction. Elle souhaite savoir si la France a pris ou entend prendre des initiatives au niveau européen pour mobiliser les fonds nécessaires et répondre aux besoins essentiels de la population civile.

Texte de la réponse

La France s'est pleinement mobilisée pour venir en aide aux Gazaouis, qui ont payé un tribut exorbitant lors du conflit de l'été dernier. Pour répondre aux besoins les plus urgents de la population, la France a débloqué, en plus de son aide traditionnelle, dès le mois de juillet 2014, une aide de 11 M€ (8 M€ d'aide budgétaire à l'Autorité palestinienne et 3 M€ d'aide humanitaire). L'Agence française de développement a réorienté 5 M€ en faveur de Gaza, dont 1,5 M€ destiné à apporter un soutien médical supplémentaire aux ONG Médecins du Monde et Handicap International pour renforcer l'accès aux soins de base pour la population. Ces projets ont débuté sur le terrain. L'AFD a également contribué au fonds fiduciaire de la Banque mondiale à hauteur de 3,5 M€, destinés à soutenir des interventions d'urgence et de moyen terme dans la Bande de Gaza, concernant la réhabilitation des systèmes d'eau, d'assainissement et du réseau d'électricité de Gaza. Plus généralement, l'aide à Gaza représente plus du tiers de l'aide française aux Territoires palestiniens. L'AFD participe à plusieurs projets d'infrastructures dont la station d'assainissement au Nord de la Bande de Gaza (NGEST), cofinancée par la Banque mondiale, l'Union européenne, la Belgique et la Suède pour un montant total de 70 M€. Elle a contribué au financement du fonctionnement de l'hôpital Al Quds (Gaza Ville), afin de réhabiliter le service des urgences endommagé lors de l'opération « plomb durci ». La France entend maintenir, en dépit de contraintes budgétaires fortes, le niveau de son aide pour 2015. Elle appelle ses partenaires à se mobiliser activement financièrement pour aider la reconstruction de Gaza, dans le respect des engagements pris lors de la Conférence du Caire du 12 octobre dernier. En avril aura lieu le premier séminaire intergouvernemental franco-palestinien. Seul un accord durable permettra de mettre un terme à ce cycle de violence. La France appelle les parties à oeuvrer pour une reprise dès que possible des pourparlers du Caire, en vue d'obtenir un cessez-le-feu de long terme qui prenne en compte les préoccupations sécuritaires d'Israël et permette une levée du blocus israélien sur Gaza. Les événements tragiques de l'été dernier illustrent le caractère insoutenable de l'impasse actuelle du processus de paix et la nécessité d'aboutir enfin à une solution négociée du conflit israélo-palestinien, fondée sur la reconnaissance des deux États : un État palestinien démocratique et viable, vivant en paix et en sécurité aux côtés de l'État d'Israël. La France reste convaincue que le Conseil de sécurité des Nations unies aura un rôle à

jouer pour contribuer à une relance crédible des négociations. La France souhaite, en outre, travailler avec l'Union européenne, la Ligue arabe et les membres permanents du Conseil de sécurité à une mobilisation générale pour renouveler la méthode du processus de paix et les conditions de la négociation. Une conférence internationale pourrait être organisée, après les élections israéliennes, afin d'appuyer cette dynamique indispensable. La France reste disposée à en prendre l'initiative.

Données clés

Auteur : [Mme Marietta Karamanli](#)

Circonscription : Sarthe (2^e circonscription) - Socialiste, écologiste et républicain

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 73059

Rubrique : Politique extérieure

Ministère interrogé : Affaires étrangères

Ministère attributaire : Affaires étrangères

Date(s) clé(s)

Question publiée au JO le : [27 janvier 2015](#), page 474

Réponse publiée au JO le : [24 mars 2015](#), page 2155